

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Déposé au Greffe du Tribunal
de Commerce de Liège - division Namur

le **23 AOUT 2017**

Pour le Greffier
Greffé



17125659

de

N° d'entreprise : **0425648074**

Dénomination

(en entier) : **AERODROME DE NAMUR**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue Capitaine Aviateur Jacquet 44 - 5020 Suarlée**

Objet de l'acte : **DEMISSIONS - NOMINATIONS**

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 02 août 2017 :

L'Assemblée prend, à l'unanimité, les décisions suivantes :

- la démission, à dater de ce jour, de :
 - UYTENDAELE Martine de ses mandats d'Administrateur et d'Administrateur Délégué;
 - BERTRAND Alain de son mandat d'Administrateur.

Il leur est donné pleine et entière décharge pour leur gestion jusqu'à la date de leur démission.

- la nomination, à dater de ce jour, pour une durée de 6 ans, expirant à l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clôturé le 31/12/2022, de 3 nouveaux administrateurs, à savoir :

- de SPOELBERCH Olivier, Drève Flovana, 1 à 5020 Flawinne;
- ICKX Vanina, Solheide 22 à 3090 Overijse;
- de BROQUEVILLE Benjamin, Solheide 22 à 3090 Overijse.

- l'Assemblée nomme en qualité d'Administrateur Délégué, pour la même durée, Monsieur Benjamin de BROQUEVILLE.

Tous les mandats attribués par cette Assemblée seront exercés à titre gratuit.

de BROQUEVILLE Benjamin,
Administrateur Délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/09/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).